**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DE L’INDEMNITÉ D’ASTREINTE**

**(*Astreinte pour toute filière, sauf la filière technique*)**

Le Maire de **........................** ,

Le Président de **…………..** ,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l’application du premier alinéa de l’article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 modifié relatif à l’aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l’État ;

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l’application de l’article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif à l’aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2002-147 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des interventions de certains personnels gérés par la direction générale de l’administration du ministère de l’intérieur  ;

Vu le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale ;

Vu l’arrêté du 3 novembre 2015 fixant les taux des indemnités et les modalités de compensation des astreintes et des interventions des personnels affectés au ministère de l'intérieur,

Vu le décret n°…………. du ………………. modifié portant statut particulier du cadre d’emplois des ……………………………………………..…… ;

Vu la délibération du ………………………… instaurant l’indemnité d’astreinte et de permanence en faveur de la filière …..……………………..……. dans la collectivité ;

Considérant que **M..........................................................** satisfait aux conditions d’octroi de l’indemnité d’astreinte : (*détailler les fonctions de l’agent et décrire les obligations de service impliquant les astreintes*) …………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………… .

Considérant que **M...................................................** n’a pas sollicité le bénéfice d’un temps de repos compensateur selon les modalités prévues par le décret n° 2002-147 du 7 février 2002 et l’arrêté ministériel susvisés.

ARRÊTE

ARTICLE 1 -  **M......................................................** , titulaire du grade de **.........................................** percevra l’indemnité d’astreinte en fonction du temps d’astreinte réalisé et conformément au tableau ci-dessous :

|  |  |
| --- | --- |
| INDEMNITÉ D’ASTREINTE HORS FILIÈRE TECHNIQUE | MONTANTS |
| Une semaine complète | 149.48 € |
| Du vendredi soir au lundi matin | 109.28 € |
| Du lundi matin au vendredi soir | 45 € |
| Dimanche ou jour férié | 43.38 € |
| Samedi | 34.85 € |
| Une nuit de semaine | 10,05€ |

ARTICLE 2 - En cas d’intervention au cours de la période d’astreinte, **M.....................................** percevraune indemnité déterminée en fonction de la durée de l’intervention et conformément au tableau ci-dessous :

|  |  |
| --- | --- |
| INDEMNITÉ D’INTERVENTION | MONTANTS |
| Jour de semaine  | 16 € de l’heure |
| Samedi  | 20 € de l’heure |
| Nuit  | 24 € de l’heure |
| Dimanche ou jour férié  | 32 € de l’heure |

ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera :

 - notifié à l'agent,

 - transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire,

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les 2 mois à compter de la présente notification par courrier adressé au Tribunal Administratif de Bordeaux ou par l’application Télérecours citoyen accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

 Fait à **........................** ,

 le ........................,

NOTIFIÉ À L'AGENT LE : Le Maire,

(*date et signature*) Le Président,